



ARRETE PORTANT FIXATION DES TARIFS
SPECTACLES EUROCLASSIC 2024 - SERVICE CULTUREL

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche,

Vu la délibération en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attribution au Président de la Communauté de Communes ;

Considérant la nécessité de fixer divers tarifs pour la saison « TOUT PUBLIC » pour la régie du service culturel de la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

ARRETE 450/2024

Article 1 : Les tarifs d'accès aux spectacles sont fixés conformément au tableau ci-dessous.

SPECTACLES	Tarif plein	Tarif Réduit *
Bel Canto Tony PISCOPO & Alicia Richard	12€	9€
Karam Al Zouhir	12€	9€
Trio Cantiga Baile Flamenco	12€	9€
Duarte la voix du Fado	23€	15€

* **Tarif réduit** pour les titulaires de la carte CNAS, pour les jeunes de 12 à 18 ans, les étudiants (jusqu'à 25 ans), les professeurs et élèves des écoles de musique du Pays de Bitche, les groupes à partir de 10 personnes, les demandeurs d'emploi et personnes en situation de handicap.

Entrée gratuite pour les enfants de moins de 14 ans, accompagnés.

Fait à Bitche le 31 juillet 2024

Le Président,

David SUCK

Publié sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Bitche le

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix BP 51038, 67070 Strasbourg cedex).